

APPEL À CONTRIBUTIONS

Anthropologie et journalisme. Deux professions entre concurrence, coopération et légitimation

(Dossier à paraître dans *Tsantsa* 15.2010)

Quelles sont les relations entre anthropologie et journalisme ? Comment chacune de ces professions utilise des informations produites par l'autre ou échange des données avec elle ? Ce sont ces questions que le prochain dossier de *Tsantsa* 15.2010 souhaite examiner.

L'importance des médias grand public pour la perception, la structuration et l'interprétation du monde n'a pas diminué avec l'expansion d'internet et la multiplication de cadres de référence potentiellement concurrentiels – bien au contraire. Journalismes et anthropologie se caractérisent par des logiques de traitement de l'information et des routines de travail différentes, en raison desquelles anthropologues et ethnologues cultivent souvent une profonde méfiance envers le journalisme et plaident pour une séparation stricte entre science et médias. Ainsi, des reporters actifs au niveau international peuvent couvrir durant une journée l'occupation d'une ambassade en Asie centrale avant de se rendre un jour plus tard sur un autre lieu de crise ailleurs dans le monde. De façon similaire, des journalistes locaux peuvent écrire aujourd'hui sur le développement politique d'une commune et demain sur l'intégration d'une jeunesse problématique. En contraste avec cette façon de travailler, les anthropologues privilégient – au moins comme idéal – un séjour de longue durée sur leur terrain et développent une connaissance de proximité avec ce dernier. Là où des anthropologues offrent des explications du monde, les médias sont souvent considérés comme une concurrence illégitime et simplificatrice – mais incomparablement plus efficace – dans l'interprétation de leur domaine de travail. Ce qui peut mettre en question leurs propres légitimité et importance professionnelles.

Parallèlement à cette concurrence se forment divers types de coopération entre journalisme et anthropologie : beaucoup d'anthropologues utilisent des informations produites par les médias, avec ou sans référence explicite à un conflit d'intérêt dans le traitement d'un thème, à l'existence de la censure ou à une autre forme de distorsion spécifique aux médias. Consciemment ou non, déclarée ou cachée, oubliée ou introduite comme « information secondaire », l'utilisation de ces sources est fréquente. Grâce à internet, des informations actualisées concernant un terrain spécifique sont désormais disponibles avant et après des séjours sur place. Par ailleurs, les médias et leurs informations sont depuis longtemps présents sur des terrains potentiels et peuvent, par exemple, porter préjudice à la figure du chercheur ou de la chercheuse. D'autres situations de proximité entre les deux professions peuvent être citées : des anthropologues peuvent servir d'informateur·trice·s aux médias ou être eux·elles-

mêmes actif-ve-s dans le champ de la presse ; parfois, ils-elles peuvent devenir eux-elles-mêmes l'objet de l'attention médiatique ; enfin, sous l'étiquette *embedded anthropology/journalism* dans des régions de conflit, des questions déontologiques très similaires peuvent se poser pour les deux professions.

En dépit de ces relations complexes, peu de travaux anthropologiques ont produit des analyses réflexives à propos des relations entre anthropologie et journalisme, ou de l'influence médiatique sur leur propre perception, sur le terrain et sur sa contextualisation dans des cadres nationaux, interrégionaux ou globaux. C'est pourquoi le dossier de *Tsantsa* 15 aimerait étudier ces relations de plus près.

Les articles pour le dossier peuvent traiter de tout aspect du champ des relations entre anthropologie/ethnologie et journalisme, et être de nature empirique ou théorique. Nous souhaitons des textes qui placent au centre de leur réflexion des questions sur l'utilisation des informations médiatiques par les anthropologues et leur influence sur eux-elles, les expériences et possibilités de concurrence ou de coopération entre anthropologie et journalisme, ainsi que leur importance pour l'image que ces professions se font d'elles-mêmes. Dans le cas d'articles se basant sur un travail de recherche, celui-ci devra être à un stade avancé : méthodologie, bases théoriques et, le cas échéant, résultats empiriques doivent être développés et contextualisés.

Veillez envoyer votre déclaration d'intention, accompagnée d'une brève notice biographique, d'ici au 1^{er} mars 2009 au coordinateur du dossier, Boris Boller (boris.boller@phbern.ch).

Calendrier

- Délai pour signaler au coordinateur du dossier votre déclaration d'intention d'écrire un article : **1^{er} mars 2009**.
- Une première version de l'article (max. 40'000 signes, espaces compris) doit parvenir à la rédaction d'ici au **15 juillet 2009** et sera soumise à une double évaluation (interne et externe).
- Transmission par la rédaction des évaluations et des éventuelles demandes de modifications : **octobre 2009**.
- Envoi de l'article final, corrigé et retravaillé : **1^{er} janvier 2010**.
- Publication : **mai 2010**.

Les consignes à suivre pour la présentation des articles sont disponibles sur le lien suivant : http://www.seg-sse.ch/pdf/directives_Tsantsa.pdf

Nous vous remercions de faire suivre cet appel à contributions à toute personne intéressée.



Schweizerische-Ethnologische Gesellschaft - Société Suisse d'Ethnologie (SSE-SEG) - <http://www.seg-sse.ch>
Mitglied der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften

Tsantsa, p.adr. Séverine Rey, Institut d'anthropologie et de sociologie, Anthropole, Université de Lausanne, CH-1015 Lausanne, Suisse
Severine.Rey@unil.ch